



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA – Quatrième session
Rome, 9-10 octobre 2002

PARTICIPATION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
AUX SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FIDA ET D'AUTRES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

1. À sa troisième session, la Consultation a été saisie d'une proposition suggérant que le FIDA envisage la présence d'un observateur appartenant à une organisation non gouvernementale (ONG) aux sessions du Conseil d'administration. Cette proposition découlait de l'idée que le FIDA devrait établir des rapports formels avec la communauté des ONG et inviter un représentant des ONG à assister à toutes les sessions du Conseil d'administration.
2. La présente note d'information entend fournir à la Consultation des informations de base, d'une part sur les relations actuelles entre le FIDA et les ONG et leur participation aux réunions du FIDA et, d'autre part, sur la pratique adoptée par d'autres institutions financières internationales (IFI) à cet égard.

Rapports du FIDA avec les ONG

3. De nombreuses ONG, ayant sollicité et obtenu le statut d'observateur au Conseil des gouverneurs du FIDA, ont participé en cette qualité à un certain nombre de ces sessions annuelles. Ces dernières années, cinq à dix ONG ayant le statut d'observateur ont assisté à chacune des sessions du Conseil des gouverneurs. En outre, chaque année la communauté des ONG désigne un représentant qui est par la suite invité à prendre la parole devant le Conseil des gouverneurs. Deux représentants des ONG ont participé au débat interactif sur le thème principal de la dernière session du Conseil des gouverneurs et plusieurs ont pris part aux tables rondes en tant qu'intervenants principaux. Outre ces derniers, tous les autres représentants des ONG au Conseil des gouverneurs ont été invités à participer aux débats interactifs ainsi qu'aux tables rondes. Le FIDA a l'intention d'adresser des invitations similaires à la session du Conseil des gouverneurs de février 2003 qui marque le vingt-cinquième anniversaire du Fonds.



4. Par ailleurs, depuis 1990 le FIDA a organisé des consultations globales périodiques avec les ONG. Ces consultations, dont dix ont eu lieu à ce jour, ont favorisé dans un cadre formel une interaction étroite entre certaines ONG spécialisées dans le développement et le personnel du FIDA, sur diverses questions d'ordre politique et opérationnel d'intérêt commun. Les réunions ont contribué à forger des partenariats plus solides autour d'objectifs partagés. Elles ont également donné au FIDA la possibilité de tirer parti des savoirs et de l'expertise d'ONG, ce qui peut contribuer à accroître l'efficacité et la durabilité des opérations du Fonds ainsi qu'à renforcer son rôle en tant qu'institution de savoirs sur la pauvreté et la réduction de la pauvreté. À ce jour, 240 ONG ont participé aux consultations et plus de la moitié d'entre elles ont collaboré ou collaborent encore avec le FIDA sur le terrain. Il y avait entre 23 et 40 ONG participant à chacune des consultations. Les études de cas d'ONG et les projets du FIDA constituent le point de départ des débats au cours desquels ont été traités les sujets suivants: partenariats FIDA/ONG/gouvernement pour la réduction de la pauvreté et la promotion de la sécurité alimentaire; crédit pour les producteurs ruraux pauvres; organisations populaires rurales; programmes de développement local pour la gestion durable des ressources; dégradation des terres et pauvreté rurale; et renforcement des capacités locales. Depuis 1998, les consultations ont eu lieu en dehors du siège du FIDA, dans des lieux différents mais le plus souvent à proximité des sites des projets appuyés par le FIDA pour permettre aux participants de comprendre les réalités du terrain et échanger leurs vues. La préparation des consultations est facilitée par le comité de pilotage des consultations FIDA/ONG.

5. Depuis 2000, plusieurs consultations régionales avec des ONG ont été aussi consacrées aux évaluations régionales de la pauvreté et aux stratégies élaborées par le FIDA.

6. La collaboration entre le FIDA et les ONG sur l'élaboration des politiques et stratégies s'est accrue au fil des ans et le Fonds fait désormais appel aux savoirs et à l'expérience des ONG dès les premiers stades de la formulation de ses propres stratégies de pays. De plus, les ONG participent aux ateliers de confrontation avec la réalité qui sont généralement organisés pour valider ces stratégies.

7. L'essentiel de la collaboration entre les ONG et le FIDA a lieu à l'échelle des projets. À cet égard elle porte sur l'intégralité du cycle du projet - formulation, conception, exécution, évaluation et mesure de l'impact. La collaboration sur le terrain repose sur un partenariat tripartite entre le FIDA, les ONG et le gouvernement concerné.

8. La participation des ONG aux projets du FIDA s'est considérablement amplifiée. À la fin de 2001, quelque 800 ONG étaient associées à des projets appuyés par le FIDA, contre 173 en 1993. Plus de 80% de ces ONG sont du Sud.

9. En 1987, le FIDA a institué le Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE FIDA/ONG) afin de renforcer sa collaboration **directe** avec les ONG dans la promotion d'activités communautaires et participatives de développement rural et de réduction de la pauvreté. Les principaux objectifs du programme sont les suivants:

- a) accorder un financement direct sous forme de don à l'appui d'activités expérimentales novatrices exécutées par des ONG qui peuvent servir de modèle et d'instrument d'intervention pour les opérations de prêts en cours ou futures du FIDA;
- b) offrir au FIDA des possibilités de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire précieux des ONG pour améliorer ses propres approches et rendre ainsi ses interventions de développement plus efficaces et plus durables;
- c) contribuer à créer une base de référence sur l'expérience et le savoir-faire acquis dans les domaines opérationnels et stratégiques et améliorer ainsi le rôle que joue le FIDA en tant que centre de savoirs sur la pauvreté rurale et sa réduction;



- d) instaurer des partenariats, organiser des concertations et maintenir le dialogue avec une branche d'ONG spécialisées dans le développement qui peuvent concourir à la formulation des stratégies du FIDA, à la sélection des interventions des projets et à l'amorce du dialogue et du plaidoyer sur l'action à mener.

10. Une autre caractéristique importante du PCE est de servir de trait d'union entre le FIDA et les ONG, avec l'assentiment du gouvernement hôte. Il contribue ainsi à harmoniser l'action et à promouvoir la reconnaissance et l'appréciation mutuelles entre partenaires, ce qui encourage les gouvernements à tirer parti de l'expérience et du savoir-faire accumulés à la faveur des activités des ONG.

11. L'appui fourni au PCE a augmenté, passant d'un montant annuel initial de 350 000 USD en 1988 à 2,5 millions de USD en 2002. Au 31 décembre 2001, 196 dons avaient été octroyés au titre de ce programme, soit un engagement total d'environ 14 millions de USD. Depuis 1997, le FIDA accorde de 20 à 30 dons par an. Les dons du PCE sont plafonnés à 100 000 USD.

12. De plus, la création de la Coalition populaire et son accueil par le FIDA ont permis à la société civile et aux ONG d'élargir des relations durables, non seulement avec le FIDA mais aussi avec d'autres organisations intergouvernementales. Sur recommandation du FIDA, le comité de pilotage de la Coalition populaire a été structuré de façon à donner aux ONG un rôle de premier plan, comme en témoigne sa composition de sept ONG et de cinq organisations intergouvernementales. Le FIDA, par le biais de la Coalition populaire, a été la seule institution à créer un dispositif permettant aux ONG d'influer sur l'élaboration des grandes orientations et sur la gouvernance à l'échelle internationale, ainsi que de prendre part à la programmation et à la concertation à l'échelle des pays. À l'heure actuelle, les ONG participent à des activités ayant trait aux politiques et aux programmes dans trente-huit pays. De nombreuses consultations régionales organisées par la Coalition populaire, et l'inclusion récente de représentants des ONG dans la délégation du FIDA au Sommet mondial sur le développement durable illustrent la place donnée aux ONG.

Participation des ONG aux réunions d'autres IFI

13. Il ressort d'une enquête réalisée sur les pratiques d'autres IFI (Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque interaméricaine de développement, Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale) qu'aucune ONG n'est représentée aux réunions de leurs conseils d'administration.

14. Certaines IFI associent les ONG à leurs réunions annuelles et manifestations connexes. Par exemple, à ces occasions, la BAfD, la BAsD, le FMI et la Banque mondiale organisent des séminaires/manifestations parallèles auxquels sont conviés les représentants des ONG. Toutefois, d'après ce que le FIDA sait, ces représentants ne prennent normalement pas la parole lors de ces réunions annuelles.

15. À la BAfD, les ONG n'assistent pas aux réunions du Conseil d'administration et ne prennent pas la parole aux assemblées annuelles, mais à compter de la neuvième reconstitution du Fonds africain de développement, des représentants de la société civile (au nombre de deux ou trois) ont été invités aux réunions sur la reconstitution et ont pu de temps à autre y exprimer leurs vues.

16. À la BAsD, les Gouverneurs (représentant des États membres) peuvent faire des déclarations aux réunions annuelles, mais les observateurs n'y sont pas autorisés. Tout comme au FIDA, la BAsD dispose d'un organe de liaison qui coordonne tous les représentants des ONG (de 70 à 100) assistant à ses assemblées annuelles. Parallèlement à des réunions informelles (comprenant des communications de la BAsD), un forum "officiel" des ONG est organisé au cours duquel certaines questions sont débattues par un groupe de spécialistes comprenant des représentants des ONG et d'autres organisations et/ou des



membres du personnel de la BAsD. Les représentants des ONG sont aussi invités à une séance publique avec le Président de la Banque. On étudie la possibilité de tenir un séminaire conjoint ONG-secteur privé en 2003.

Fonds pour l'environnement mondial

17. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) autorise cinq ONG à être représentées aux sessions de son Conseil. Les représentants de ces organisations assistent à toutes les réunions du Conseil et sont autorisés à intervenir une fois sur chaque point de l'ordre du jour. Les ONG sont choisies par celles qui sont accréditées chaque année auprès du Fonds, lequel prend en charge les coûts de leur participation.

